

## Les instruments de musique et la Covid-19 (SARS-CoV-2)

### INSTRUMENTS A VENT : CONSTATS GÉNÉRAUX ET PRÉCONISATIONS - Février 2021

Au début de la crise sanitaire, les instruments à vent ont suscité nombre d'interrogations sur les risques sanitaires particuliers qu'ils pourraient générer, et sur les dispositions à prendre pour en permettre une pratique sûre. Voici une courte synthèse d'éléments généraux et de préconisations, qui se fondent à la fois sur l'analyse de la littérature scientifique et sur nos propres campagnes de mesure.

Pour commencer : contrairement aux craintes qui ont pu être formulées en début d'épidémie, la **pratique des instruments à vent n'implique pas une projection de grandes quantités de particules sur de grandes distances de façon supérieure à la parole. Ce sont donc les protocoles sanitaires du cas général** qui sont à mettre en œuvre, avec les adaptations dues aux spécificités de cette activité.

LES PRECONISATIONS CI-DESSOUS CONCERNENT LA PRATIQUE MUSICALE D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE

#### ● PREVENTION DU RISQUE PAR CONTACT :

Dans le cadre de la pratique des instruments à vent, le risque de transmission de la CoViD-19 par un instrumentiste qui serait malade est principalement lié à la **formation de fluides** à l'intérieur de l'instrument. En effet, Lorsque le musicien joue d'un instrument à vent il y a de la condensation qui se forme ainsi que des gouttelettes qui se déposent et s'accumulent sur les parois internes.

Pour les instruments de la famille des Cuivres, les **fluides doivent être évacués fréquemment** en vidant la clé d'eau et/ou les coulisses **dans un contenant adapté**. Pour tous les instruments de la famille des Bois, les gouttelettes ont tendance à se déposer sur les parois de l'instrument créant des fluides qui vont ruisseler et tomber sous l'effet de la gravité. Les **mains et les doigts peuvent être également contaminés lors du jeu ou de la manipulation** (démontage, nettoyage...). C'est pourquoi il est important de se nettoyer et de se désinfecter les mains régulièrement, afin d'éviter tout risque de contamination de surfaces. Enfin, toutes les surfaces ayant pu être souillées doivent être désinfectées. De même que les surfaces situées dans un rayon proche (sol, siège, pupitre...). Il est donc préconisé d'effectuer une **désinfection régulière des surfaces alentour**.

**Le risque par contact peut être considérablement limité par l'application de mesures d'hygiène adéquates : désinfection des mains, des surfaces, et des instruments.**

Pour la désinfection spécifique des instruments de musique et de leurs accessoires, [la CSFI](#) et [l'ITEMM](#) ont ainsi publié des guides pratiques téléchargeables - indiquant les protocoles efficaces sur le virus SARS-CoV-2 - validés par nos travaux et compatibles avec les matériaux de chaque type d'instrument.

Au sujet de la **désinfection des anches** - qui posait question puisqu'aucune solution technique n'avait encore été validée - les tests en laboratoire ont validé **l'efficacité d'une solution à 0,05% de chlore actif à base d'eau électrolysée** (@RiegerClean @RAFILythe). Les anches doivent y être immergées pendant 3 minutes puis rincées avant usage.

#### ● DISPOSITION DES INSTRUMENTISTES :

##### ○ ÉMISSION DES AÉROSOLS

Les instruments à vent émettent des aérosols principalement par le pavillon et de manière marginale par les trous latéraux. En raison du dépôt à l'intérieur des instruments, la concentration des aérosols émis est plus faible en sortie d'instrument qu'à l'entrée. La taille moyenne des particules en sortie, par le pavillon, est plus petite que la taille de celles émises par un chanteur. La pratique d'instruments à vent n'entraîne pas de flux d'air supplémentaire qui pourrait favoriser la propagation d'aérosols. Leur dispersion est donc fortement dépendante des flux d'air ambiants, tout comme pour la respiration ou la parole.

○ DISTINCTION ENTRE LES INSTRUMENTS A VENT :

Il n'est pas pertinent à ce jour de hiérarchiser ou de discriminer les différents instruments à vent. En effet, étant donné la très forte variabilité entre individus, en fonction du jeu, et les panels limités d'instrumentistes étudiés dans les travaux expérimentaux, il n'est pas possible à ce stade de tirer des conclusions significatives. **Nous traiterons ainsi tous les instruments à vent comme une seule et même activité en termes de protocoles sanitaires.**

**La flûte traversière** a été présentée comme générant un risque particulier. En effet, celle-ci génère un jet d'air plus important vers l'extérieur au niveau de l'embouchure. Cependant, ce jet d'air ne comporte presque pas ou peu d'aérosols. **Sa pratique ne représente donc pas un risque significativement supérieur à celles des autres instruments à vent.**

○ DISTANCIATION :

Dans le contexte sanitaire actuel (risque épidémique élevé), nous recommandons de maintenir **une distance de 2 mètres (de tête à tête) entre les instrumentistes à vent et de privilégier une disposition en quinconce**. En effet, si la pratique même des instruments ne projette pas de quantités de particules très importantes, le retrait du masque par les instrumentistes requiert une vigilance accrue, notamment pour tous les moments en dehors du jeu (expiration forte, parole, et étternuements ou toux accidentels).

○ PLEXIGLAS :

L'usage de plexiglas placé entre et / ou autour des instrumentistes à vent a pu être présenté comme un possible moyen de prévention contre les projections entre musiciens. Cette méthode est efficace contre la projection des grosses gouttelettes. Cependant, ces parois sont sans effet pour les aérosols (particules de faible diamètre) générés qui sont transportés par des flux d'air environnants. Elles peuvent même présenter un risque supplémentaire : en effet, leur présence peut **nuire au renouvellement de l'air par les systèmes d'aération en créant des "zones mortes" inaccessibles, dans lesquelles les aérosols peuvent s'accumuler. Les plexiglas ne sont donc pas conseillés dans ce cadre.**

● UTILISATION DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES :

○ MASQUE :

Comme pour toute activité réunissant des personnes en milieu confiné, le port du masque est fortement recommandé, voire obligatoire, selon le contexte de la pratique. L'intérêt du masque n'est plus à démontrer, que ce soit contre la transmission par grosses gouttelettes ou contre l'accumulation d'aérosols dans une pièce. **Il est recommandé aux instrumentistes à vent de remettre leur masque lorsqu'ils ont une période significative sans jouer.**

○ PROTECTION SUR LES INSTRUMENTS :

L'efficacité des 'charlottes' ou 'bell covers' (tissu recouvrant le pavillon de l'instrument) est maintenant démontrée pour la filtration des particules au niveau du pavillon d'un instrument (comme le masque sur le visage). Cette mesure de réduction des émissions n'est pas indispensable lorsque les autres mesures sont respectées (distanciation, renouvellement d'air important) mais offre une **protection complémentaire** et accessible lorsque les conditions de pratique ne sont pas optimales, sans contrepartie négative.

## CONTACTS

Pour les Forces Musicales  
M. Nicolas DROIN  
[ndroin@ocparis.com](mailto:ndroin@ocparis.com) / 06 12 81 08 07  
24, rue Philippe de Girard - 75010 Paris  
[www.lesforcesmusicales.org](http://www.lesforcesmusicales.org)

Pour l'ITEMM  
M. Romain VIALA  
[romain.viala@itemm.fr](mailto:romain.viala@itemm.fr) / 02 43 39 39 42  
71, avenue Olivier Messiaen – 72000 Le Mans  
[www.itemm.fr](http://www.itemm.fr)

Pour la CSFI  
Fanny REYRE MENARD  
[freyremerard@csfi-musique.fr](mailto:freyremerard@csfi-musique.fr)  
06 17 91 64 93  
9, rue Saint-Martin - 75004 Paris  
[www.csfi-musique.fr](http://www.csfi-musique.fr)

## PROJET PIC PIV

### Protocoles pour les Instruments face au Coronavirus Pratiques Instrumentales et vocales

Depuis 1890, la **Chambre Syndicale de la Facture instrumentale** regroupe sociétés et artisans qui fabriquent, réparent, distribuent et exportent les instruments de musique et accessoires associés. Elle accueille également des revendeurs, quatre associations professionnelles d'artisans luthiers (Aladfi, Glaaf, Aplg, Unfi), la chambre syndicale des revendeurs (CSMM) et l'organisation professionnelle des techniciens du piano (Europiano).

Le syndicat professionnel **Les Forces Musicales**, qui a vu le jour en septembre 2015, regroupe les opéras et les orchestres permanents français.

Par les structures représentées, Les Forces Musicales sont la deuxième organisation d'employeurs du spectacle vivant en termes de masse salariale et la première en termes d'emplois artistiques permanents.

Le projet PIC PIV est le troisième volet du projet PIC initié et réalisé par la Chambre syndicale de la Facture Instrumentale (CSFI) et l'Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique (ITEMM).

L'**ITEMM** est un centre de formation labellisé Enseignement supérieur Culture qui forme aux métiers d'art de la facture instrumentale, aux métiers de la régie son et du commerce spécialisé. L'**ITEMM**, labellisé pôle d'innovation, est basé au Mans.

### CONCEPTION ET PILOTAGE DU PROGRAMME DE RECHERCHE



### NOS PARTENAIRES

Le projet PIC PIV est soutenu par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du Ministère de la Culture, par la région Ile-de-France, par la fondation Bettencourt-Schueller et par le groupe de protection sociale Audiens.

Soutenu  
par

